



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 3 avril 2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres en exercice : 23 Nombre de Membres Présents : 23

Date de la Convocation : 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais ÉGAULT, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs ÉGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, PARZY Guy, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, CRAIGNOU Sabine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MULÉ Bernard, ROCHE Fabrice.

Pouvoirs : Dominique GANNAT donne pouvoir à Gervais ÉGAULT
Catherine HAMANT donne pouvoir à Maurice PENNEC
André MICHEL donne pouvoir à Bernard MULÉ

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Marc BACUS

ORDRE DU JOUR :

- 1- Comptes de Gestion 2023
- 2- Comptes administratifs 2023
- 3- Affectations des résultats
- 4- Vote des taux
- 5- Budgets primitifs 2024
- 6- Amortissements
- 7- Demande de DGD
- 8- Personnel Centre de Loisirs
- 9- Camping Municipal : Tarifs divers
- 10- Informations du Maire

Le Maire ouvre la séance

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2024 est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2024-04-01

Comptes de gestion 2023

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune, du Camping, du Lotissement Le Stivel et du lotissement de Mabiliès, de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le percepteur, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution des budgets de la Commune, du Camping et des Lotissements du Stivel et de Mabiliès, de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion de la Commune, du Camping Municipal, du Lotissement « Le Stivel » et du lotissement « Mabiliès » dressés, pour l'exercice 2023, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/04/2024

Délibération n° 2024-04-02

Comptes administratifs 2023

Monsieur Marc BACUS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2023 :

<u>Budget COMMUNE</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 472 174.41	2 969 476.20
Résultat d'exploitation		497 301.79
Investissement	2 452 615.54	2 452 495.43
Déficit d'investissement		120.11
Résultat cumulé clôture 2023		497 181.68

Après la présentation Monsieur Le Maire quitte la salle et cède la Présidence à M. Bernard MULÉ qui met le compte administratif aux voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif 2023 de la Commune

Budget CAMPING	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	716 048.17	787 002.22
Résultat d'exploitation		70 954.05
Investissement	415 297.47	171 913.37
Besoin de financement		243 384.10
Déficit cumulé clôture 2023		172 430.05

Après la présentation Monsieur Le Maire quitte la salle et cède la Présidence à M. Bernard MULÉ qui met le compte administratif aux voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif 2023 du Camping

Budget Lotissement Le Stivel	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	126 297.26
Résultat d'exploitation		126 297.26
Investissement	0.00	80 186.80
Excédent d'investissement		80 186.80
Résultat cumulé clôture 2023		206 484.06

Après la présentation Monsieur Le Maire quitte la salle et cède la Présidence à M. Bernard MULÉ qui met le compte administratif aux voix.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 3 contre (Bernard MULÉ, André MICHEL, Fabrice ROCHE), **ADOpte** le compte administratif 2023 du Lotissement du Stivel

Budget Lotissement Mabiliès	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	0.00
Résultat d'exploitation	0.00	0.00
Investissement	0.00	0.00
Excédent d'investissement	0.00	0.00
Résultat cumulé clôture 2023	0.00	0.00

Après la présentation Monsieur Le Maire quitte la salle et cède la Présidence à M. Bernard MULÉ qui met le compte administratif aux voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif 2023 du Lotissement de Mabiliès.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/04/2024](#)

Délibération n° 2024-04-03

Clôture budget « Lotissement de Mabiliès »

Le Maire rappelle que le budget a été créé dans le but d'aménager un lotissement communal sur l'ancien terrain de football de Mabiliès.

Sterenn Aménagement a fait une proposition d'achat et d'aménagement du terrain. Le Conseil Municipal, par délibérations des 23 mai 2023 et 21 février 2024, a décidé de vendre le terrain à Sterenn Aménagement dans le but d'y aménager un lotissement avec vente de 10 lots et construction de 4 logements sociaux PSLA.

Considérant que le budget du lotissement de Mabiliès n'a plus lieu d'être, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de clôturer le budget du lotissement de Mabiliès.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/04/2024](#)

Délibération n° 2024-04-04

Affectations des résultats

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient conformément aux nomenclatures M57 et M4 d'affecter les résultats 2023 des budgets de la Commune, du Camping Municipal et du Lotissement Le Stivel.

COMMUNE :

Le Compte Administratif 2023 du budget principal fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **497 301.79 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : - **120.11 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement (avec les RAR) : - **124 408.09 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

- de couvrir le besoin de financement et de porter l'excédent de fonctionnement au compte 1068, soit la somme de 497 301.79 euros.

CAMPING :

Le Compte Administratif 2023 du budget Camping fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **70 954,05 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : - **243 384.10 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement (avec les RAR) : - **279 384,10 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

- de couvrir le besoin de financement et de porter l'excédent de fonctionnement au compte 1068, soit la somme de 70 954.05 euros.

LOTISSEMENT LE STIVEL :

Le Compte Administratif 2023 du budget du Lotissement Le Stivel fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **126 297.26 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : **80 186.80 euros**

- Report de l'excédent d'investissement au compte 001, soit la somme de 80 186.80 euros

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/04/2024](#)

Délibération n° 2024-04-05

Vote des taux 2024

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les taux d'imposition 2024 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 38,07 %
- Taxe foncière (non bâti) : 67,30 %
- Taxe d'habitation : 14,48 %

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/04/2024](#)

Délibération n° 2024-04-06

Budgets Primitifs 2024

Monsieur Marc BACUS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2024 :

Budget : COMMUNE	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Section de fonctionnement		
Recettes	2 965 006.00	2 948 352.00
Dépenses	2 965 006.00	2 948 352.00
Section d'investissement		
Recettes	3 124 935.00	3 602 961.79
Dépenses	3 124 932.00	3 602 961.79

L'exposé et les questions terminés, Monsieur le Maire met le budget primitif aux voix :
Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 3 abstentions (Bernard MULÉ, André MICHEL, Fabrice ROCHE), VOTE le Budget Primitif 2024 de la Commune.

Budget : CAMPING	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Section de fonctionnement		
Recettes	1 017 605.93	978 964.00
Dépenses	1 017 605.93	978 964.00
Section d'investissement		
Recettes	453 600.63	667 535.05
Dépenses	453 600.63	667 535.05

L'exposé et les questions terminés, Monsieur le Maire met le budget primitif aux voix :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE le Budget Primitif 2024 du Camping.

Budget : LOTISSEMENT LE STIVEL	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Section de fonctionnement		
Recettes	126 297.55	135 814.20
Dépenses	105 000.00	135 814.20
Section d'investissement		
Recettes	80 186.80	111 000.00
Dépenses	0.00	111 000.00

L'exposé et les questions terminés, Monsieur le Maire met le budget primitif aux voix :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE le Budget Primitif 2024 du Lotissement du Stivel.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/04/2024](#)

Délibération n° 2024-04-07

Amortissements en M57

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

CONSIDÉRANT

- Que conformément à l'article L2321-2-27 du CGCT, seules les subventions versées aux subdivisions du compte 204 et les frais d'études et d'insertion non suivis de la réalisation d'une immobilisation font l'objet d'amortissement dans les communes de moins de 3 500 habitants.
- Que le prorata temporis est le mode d'amortissement prévu par la M57 mais qu'il peut en être fait dérogation par délibération.

DÉCIDE :

- De fixer la durée d'amortissement des subventions versées à :
 - 5 ans pour des biens mobiliers, matériel ou des études (maximum 5 ans)
 - 30 ans pour des biens immobiliers ou des installations (maximum 30 ans)
- De fixer la durée d'amortissement des frais d'études et d'insertion non suivis de la réalisation d'une immobilisation à 5 ans.
- De déroger à la règle du prorata temporis pour les subventions versées et les frais d'études et d'insertion non suivis de la réalisation d'une immobilisation et ainsi d'amortir par année pleine.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/04/2024](#)

Délibération n° 2024-04-08

Demande de DGD Bibliothèque pour « l'extension des horaires »

Le Maire rappelle le projet d'espace culturel en cours et présente le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social.

La commune de Louannec peut solliciter auprès de la DRAC, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, une participation aux frais de personnel si elle augmente les horaires de la Bibliothèque.

Le Maire propose d'augmenter les horaires de la Bibliothèque dès le recrutement du responsable de la Médiathèque afin de bénéficier d'une subvention sur 5 ans, et présente les critères d'éligibilité :

- **Volet dépenses en personnel :**
 - **Pour les bibliothèques communales :**

Critères d'éligibilité	Taux d'intervention les trois premières années	Taux d'intervention les deux dernières années	Observations
Aide de base pour une extension ou évolution des horaires d'ouverture	20%	10%	
Équipement conforme aux recommandations du Ministère de la Culture	20%	10%	Surface de la médiathèque égale ou supérieure à 0,07 m ² par habitant + 1 ETP pour 2 000 habitants + 2 € achat de livres par habitant.
Zones prioritaires	10%	5%	Bibliothèques situées dans un quartier de la politique de la ville ou une zone de revitalisation rurale
Futur horaire d'ouverture au public égal ou supérieur à la moyenne nationale	10%	5%	Voir en annexe profils moyens de bibliothèques par tranches de population
Nocturne ou ouverture sur pause méridienne ou ouverture le dimanche	20%	10%	L'ouverture du dimanche doit être assurée en présence d'au moins 1 salarié. Une nocturne est une ouverture au-delà de 19h.
Taux maximal	80%	40%	

Ces taux sont cumulables dès lors que les conditions d'éligibilité sont remplies.

Selon les critères retenus, la commune pourrait prétendre à une prise en charge à hauteur 70 % du traitement indiciaire brut les 3 premières années et à 30 % les 2 suivantes.

Afin de pouvoir bénéficier de 70 % de participation, le Maire propose d'augmenter les horaires en prenant en compte les critères suivants :

- Horaire d'ouverture supérieur ou égal à la moyenne nationale qui est 18 h hebdomadaires
- Ouverture en nocturne (après 19h), durant la pause méridienne ou le dimanche

Le recrutement du responsable étant en cours, le plan de financement sera actualisé selon la rémunération du candidat retenu.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le Projet Culturel Scientifique, Éducatif et Social.

SOLLICITE la Dotation Générale de Décentralisation pour l'extension des horaires à hauteur de 70 % les 3 premières années et de 30 % les deux suivantes.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 09/04/2024](#)

Délibération n° 2024-04-11

Personnel animation 2024

Le Maire présente les besoins estimés pour l'encadrement du centre de loisirs et des activités CAP en personnel sur une année :

VACANCES	SEMAINES	POSTES ENCADREMENT	POSTE MENAGE
HIVER	2	5	1
PRINTEMPS	2	6	1
JUILLET	3	6	1
AOUT	5	6	1
TOUSSAINT	2	6	1
NOEL	0	0	0

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir aux emplois nécessaires à l'encadrement du centre de loisirs et des activités CAP selon les besoins estimés.

Les recrutements seront effectués selon les inscriptions des enfants afin de respecter l'encadrement réglementaire.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 18/04/2024](#)

Délibération n° 2024-04-09

Camping Municipal : tarifs divers

Guy PARZY, adjoint au Camping, présente les tarifs à voter pour l'épicerie et la vente de produits divers au Camping Municipal pour la saison 2024 :

Monsieur PARZY précise que les tarifs d'épicerie sont calculés au prix d'achat + 5 % et arrondis.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les tarifs ci-dessous :

DÉSIGNATION	Prix de vente Camping 2024	DÉSIGNATION	Prix de vente Camping 2024
FRAIS		ÉPICERIE	
CAMEMBERT LE BON MAYENNAIS	2.55 €	250G S.MAXI GALETTE JOUBARD	3.10 €
ROQUEFORT TR 100G BF	2.90 €	250G ROCHER COCO BELLE FRANCE	1.55 €
EMMENTAL RAPE BF 3X70G	3.10 €	285G 16 FOURRES CHOCOLAT BN	2.20 €
EMMENTAL BF 250G PORTION	3.45 €	130G GALETTES PLEYBEN	1.80 €
EMMENTAL RAPE 200G PRESIDENT	3.35 €	PATE A TARTINER NUTELLA 220G	3.40 €
MOZZARELLA 125G	1.45 €	PATE A TARTINER BELLE FRANCE	2.20 €
125G BEURRE MOULE DS P.BRETON	2.60 €	CONFITURE FRAISE BELLE FRANCE	2.10 €
125G BEURRE 1/2 SEL B.F	2.10 €	CONFITURE FRAISE BONNE MAMAN	2.75 €
250G MOULE 1/2SEL PAYSAN BRETO	4.30 €	CONFITURE ABRICOT BELLE FRANCE	2.00 €
250G MOULE DOUX PAYSAN BRETON	4.35 €	CONFITURE ABRICOT BONNE MAMAN	2.75 €
25CL CREME FLEURETTE LE GALL	2.20 €	220G POT CAMEL CARABREIZH	6.05 €
20CL CREME FRAICHE EPAISSE MAL	1.75 €	TABLETTE CHOCOLAT NOIR	1.60 €
20CL CREME FRAICHE ISIGNY	2.40 €	TABLETTE CHOCOLAT NOIR X 3	3.20 €
4 FR.BLANC 20% NAT MALO	2.10 €	TABLETTE CHOCOLAT AU LAIT	1.65 €
4 Y. NATURE DANONE	1.55 €	90G SOUFF.CACAHUETE B.FRANCE	1.00 €
4 Y. NATURE 125G MALO	1.30 €	125G PISTACHES GRILLEES B.FR	2.85 €
4 PANIER YOPLAIT FRUITS	2.65 €	120G MEL.FR.ROUGE&AMANDE B.FR	2.55 €
6 PTIT YOPLAIT	2.00 €	CHIPSTER	1.45 €
2 Y.GD CITRON LEMON CURD NOVA	2.05 €	175G PRINGLES ORIGINAL TUILES	2.90 €
2 Y.GD FRAISE NOVA	1.70 €	CACAHUETTE BELLE FRANCE	1.45 €
2 C.GDE VANILLE BOURBON 150G N	2.20 €	LOT DE BISCUITS TUC	2.95 €
2 Y.GD NOIX COCO 150G	2.00 €	100G NOIX CAJOU BELLE FRANCE	2.35 €
4 DANETTE CHOCOLAT DANONE	2.55 €	125G CHIPS POULET BRAISE BRETS	1.75 €
PAIN MIE GDE TRANCHE 550G BF	1.75 €	125G CHIPS PET.OIGNONS BRETS	1.85 €
PAIN DE MIE NATURE 500G BF	1.65 €	125G CHIPS ONDUL.CRAQUANT.BRET	2.00 €
PAIN DE MIE COMPLET 550G BF	1.80 €	125G CHIPS LA BRETONNE BRET'S	2.10 €
PAIN DE MIE 280G BF	1.10 €	FILM ÉTIRABLE	2.55 €
PAIN MIE LONG.CONSERV.250G HAR	1.50 €	RLX 20M ALUMINIUM BELLE FRANCE	3.20 €
P.MIE GDE TR.LO.CONS.550GHARRY	2.40 €	750ML LIQ.VAISSEL.PROTEIN.B.FR	1.85 €
TARTINE P'TIT DEJ NAT 410G JAC	2.15 €	EPONGE B.FRANCE	1.30 €
BRASSERIE BURGER X4 330G JACQU	3.20 €	6 RLX P.TOILETTE DOUC.B.FRANCE	2.95 €
BRIOCHE 500 G B-F	2.90 €	4 RLX P.TOIL.3 EPAISS.B.FRANCE	2.55 €
BRIOCHE 500 G PASQUIER	3.50 €	SOPALIN	3.45 €
BR.TRESSEE PEP.CHOCO TR 500G P	3.75 €	MOUCHOIRS	2.40 €
BR.TRESSEE PEP.CHOCO TR 630G	3.95 €	BTE DISTR.160 BAT.HYG.PAP.B.FR	1.45 €
PAIN LAIT x 10 350G BF	2.20 €	S.20 SAC POUBELLE 30L B.FRANCE	2.20 €
PAIN AU LAIT x 10 350G PASQUIER	2.50 €	4 RUBAN ATTRAPE MOUCHES BAYGON	1.60 €
PITCH CHOCOLAT x 8 PASQUIER	3.30 €	ALLUMETTES	1.10 €

PITCH FRAISE x 8 PASQUIER	3.30 €	24 ALLUMETTES ALL.FEU ACTIFEU	2.65 €
CHINOIS CREME PATISS.600G FD	4.50 €	J25 MINI BRIQUET BIC BZH PREST	2.10 €
KOUIGN AMANN 350G MENOU	6.10 €	300ML POMPE LAVANT.AMANDE B.FR	1.85 €
LAIT 1/2 ECR UHT BK 1L ECREM.FRANCE	1.45 €	250ML SH.DCHE HOMME FRAIC.B.FR	1.85 €
LAIT ½ ECR UHT BK 1L BELLE FRANCE	1.50 €	250ML DOUCHE.HYD.VANILLE B.FR	1.85 €
LAIT UHT 50CL BRIDEL	1.30 €	250ML DOUCHE HYDRAT.COCO B.FR	1.75 €
CHORIZO DOUX 225G BF	3.10 €	DENTIFRICE	1.75 €
CHORIZO FORT 225G BF	3.15 €	50ML DENTIFRICE ENFANT	2.00 €
LARDONS NATURE HERTA 2X75G	3.20 €	300ML SHAMP.TILLEUL ULTRA DOUX	5.00 €
LARDONS FUMES HERTA 2X75G	3.25 €	250ML DOUCHE BAIN FRAISE	1.85 €
SALAMI ALDOUEST	1.85 €	BROSSE A DENT MEDIUM ADULTE	1.85 €
BACON	2.60 €	10 RASOIRS +SLALOM BLUEII GILE	6.25 €
SAUCISSON SEC	6.80 €	50ML DEO.BILLE PROTECT5 NARTA	4.35 €
SAUCISSE SECHE	7.15 €	200ML ATO.DEO.MEN B&WH NIVEA	3.95 €
ROSETTE 12 TR 100G BF	2.25 €	MOUSSE A RASER	2.10 €
CERVELAS	3.35 €	200ML LAIT APR.SOL.AMBRE SOLA	8.15 €
SAUCISSON à L'AIL	2.55 €	200ML SPR.ENFANT FP50+ AMB.SOL	17.95 €
RILLETES 220G	4.50 €	18 TAMPAX PEARL REGULAR	4.35 €
PATE DE CAMPAGNE MADARANGE	2.50 €	30 PROTEGES SLIP POCKET VANIA	3.25 €
PATE DE FOIE MADRANGE	2.50 €	16 SERV.ULTRA NORMAL ALWAYS	3.40 €
JAMBON BLANC SANS COUENNE 2T	1.80 €	1L5 ORANGINA MAGNUM	2.65 €
JAMBON BLANC SANS COUENNE 4T	2.70 €	1L25 COCA COLA FR	2.50 €
JAMBON CRU SERRANO	2.50 €	1L COCA COLA FR	2.15 €
BLANC DE POULET 4 T	3.10 €	1L5 LIMONADE B.FRANCE	1.45 €
ROTI DE PORC CUIT BF 4T	3.10 €	1L5 LIMONADE PLANCOET	1.60 €
10 NUGGETS 200G LE GAULOIS	2.95 €	BK 1L P.JUS ORANGE	2.40 €
KNACKI x 6	2.55 €	BK 1L MULTIFRUITES	2.10 €
SAUCISSON BF	4.75 €	BRIQUETTES 20CL JUS D'ORANGE x 3	2.75 €
ŒUFS x 6	2.65 €	BRIQUETTES 20CL JUS D'ORANGE	0.90 €
ÉPICERIE		BRIQUETTES 20CL MULTIFRUITES x 3	3.30 €
		BRIQUETTES 20CL MULTIFRUITES	1.10 €
MAÏS 3 x 1/4	2.00 €	P.6x1L5 VITTEL	4.75 €
1/2 MAIS GRAIN B.FRANCE	1.05 €	VITTEL 1,50 cl	0.80 €
HARICOT VERT 3 x 1/4	2.35 €	MINI PALETTE VITTEL 6x1L5 x 56	4.75 €
4/4 HAR.VERT T.F.B.FRANCE	1.85 €	PALET.CRISTALINE 6x1L5 x 84	1.80 €
1/2 PETITS POIS CAROTTES	1.45 €	CRISTALINE 1,50 cl	0.30 €
RAVIOLIS 800G ZAPETTI	4.75 €	CRISTALINE PETILLANTE	0.60 €
1/2 RAVIOLIS ZAPETTI	2.65 €	P.12x50CL CRISTALINE	3.20 €
THON PETIT NAVIRE	3.80 €	CRISTALINE 0,50 cl	0.25 €
1/4 THON ALBACORE BF	3.25 €	PLANCOËT PLATE	4.05 €
2 x 1/10 THON BF	3.10 €	PLANCOET PLATE 1,50 cl	0.70 €
PATE HENAFF 78G	1.95 €	PLANCOËT BULLES	4.40 €
PATE HENAFF 154G	3.40 €	PLANCOET BULLES 1,50 cl	0.75 €

SAUCE SOUR CREAM DORITOS	3.85 €	P.6x1L EAU GAZEUSE PERRIER	6.50 €
SAUCE SALSA DORITOS	2.00 €	GROSSE BOUTEILLE D'EAU DE 5 L	1.20 €
SAUCE BOLOGNAISE 415G BF	2.95 €	BK 1L LAIT 1/2CREM.LAIT D ICI	1.45 €
SAUCE BOLOGNAISE PANZANI	3.65 €	VIN CINSAULT ROSE B.FR	4.50 €
SPAGHETTI 500G BF	1.20 €	VIN CINSAULT ROSE 5L	20.15 €
SPAGHETTI 500G PANZANI	1.65 €	VIN PAYS ILE DE BEAUTE ROSE	6.15 €
COQUILLETTE 500G BF CUIS. RAP	1.20 €	VIN ROUGE CHINON	6.00 €
COQUILLETTE 500G PANZANI	1.65 €	CUBI GRENACHE 3L	16.45 €
MACARONI 250G RIVOIRE&CARRET	1.10 €	CUBI VIN ROUGE 3L	14.10 €
TORTI 500G PANZANI	2.05 €	VIN BLANC CHARDONNAY	5.45 €
RIZ 4x125G ET.CUISS.RAP.B.FR.	1.80 €	CREME DE CASSIS	8.80 €
125G G PUREE MOUSLINE	1.30 €	CREMANT LOIRE PHILIPPE DEVAL R	9.45 €
1KG FARINE DE BLE FRANCINE	1.95 €	75CL PORTO ROUGE B.FR 19D	9.65 €
1KG FARINE DE BLE BF	1.55 €	70CL WHISKY CLAN CAMPBELL 40D	21.20 €
SEL FIN 250G	0.70 €	1L WHISKY LABEL 5 40D	26.30 €
125G SALIER.SEL FIN LA BALEINE	0.65 €	70CL WISKY WILLIAM PEEL	17.10 €
50G POIVRE NOIR MOULU BF	2.10 €	1L RICARD 45D	30.80 €
68G DUO SEL MER/POIVRE GR DUCR	2.75 €	50CL PASTIS B.FR 45D	12.10 €
1KG GR.SEL GRIS NOIRM.SELECTIO	2.15 €	P.6x25CL ABBAY.GRIMBERG 6D7	7.50 €
660G CORNICHONS E.FIN B.FRANCE	2.65 €	P.12x25CL ABBAY.GRIMBERG 6D7	13.55 €
CORNICHON MAILLE	3.95 €	BIERE A L'UNITE GRMBERGER	1.25 €
CORNICHON AMORA	3.20 €	P.6x25CL ST ERWAN	9.15 €
HUILE DE TOURNESSOL LESIEUR	3.40 €	P.12x25CL ST ERWAN	16.40 €
50CL HUILE OLIVE B.FRANCE	5.40 €	BIERE A L'UNITE ST ERWAN	1.55 €
HUILE DE TOURNESSOL BF	3.70 €	P.6x25CL AFFLIGEM	7.60 €
MOUTARDE BF	3.80 €	BIERE A L'UNITE AFFLIGEM	1.25 €
VINAIGRE DE VIN ROUGE	2.00 €	ST.120G SUPER FRITE PIK HARIBO	1.45 €
50CL VINAIGRE CIDRE MAILLE	3.10 €	ST.120G ORANGINA PIK HARIBO	1.55 €
255G MAYONNAISE NATURE BENEDIC	2.55 €	S.130G CARAMBAR FRUITS	1.80 €
MAYONNAISE TUBE LESSIEUR	1.30 €	200G POCHON M&MS CACAHUETE	3.70 €
MAYONNAISE TUBE BF	1.20 €	ST.220G TAGADA HARIBO	2.10 €
KETCHUP SOUPLE 560G B.FRANCE	2.00 €	ST.120G SCHTROUMPFS HARIBO	1.45 €
50CL VINAIGRETTE NATURE B.FR	1.75 €	150G BONBONS FESTIVAL KREMA	1.95 €
20CL JUS CITRON CONDY	1.10 €	BALL.300G PATE FRUIT D.B.FR	5.35 €
250G CAF.TRADITION DK.B.FRANCE	2.95 €	ST.180G SCOUBIFIZZ LUTTI	2.25 €
2x250G CAFE CARTE NOIRE	11.20 €	200G SACHET SQUIDGIES HARIBO	2.35 €
THÉ EARL GREY	1.75 €	ST.180G PAILLE PIK HARIBO	2.55 €
THÉ BREAKFAST	1.45 €	ST.120G MIAMI PIK HARIBO	1.50 €
NESTLÉ RICORÉ	4.15 €	ST.120G HAPPY COLA HARIBO	1.50 €
CAFÉ SOLUBLE BELLE FRANCE	3.10 €	2 PILES ALCALINE LR20 D B.FRAN	3.25 €
CAFÉ SOLUBLE BELLE FRANCE	4.35 €	2 PILES ALCALINE LR14 C B.FRAN	2.65 €
CAFÉ DOSETTES BELLE FRANCE	2.40 €	4 PILES ALCALINE LR6 AA B.FRAN	2.30 €
CAFÉ DOSETTES MAXWEL	3.05 €	4 PILES ALCALINE LR03 AAA B.FR	2.30 €

40 FILTRES CAF.N4 B.FRANCE	1.40 €	CHARBON DE BOISX4KGS	10.85 €
250G DOYPACK BANANIA	2.10 €	PALETTE CHARBON DE BOIS X 96	10.85 €
BENCO	2.90 €	Rosé VP Ile Beauté BF BIB 3L	15.90 €
POUDRE CHOCO 32% 500G B.FR	3.75 €	Cidre Bio Fermier LVDK 75 cl	3.50 €
650G PACK SUCR.POUDRE ST.LOUIS	2.95 €	DIVERS	
KG SUCRE MX KILO N4 ST LOUIS	3.05 €		
220G OREO CLASSIQUE POCKET	2.95 €		
184G COOKIES DAIM GRANOLA	2.85 €	Bouteille de gaz 13 kg	37.90 €
300G VERIT.PTIT BEURRE POCKET	3.30 €	Caution bouteille de gaz 13 kg	29.00 €
CAKE AUX FRUITS	3.65 €	Jeton machine à laver	5.00 €
GALETTES ST MICHEL	1.55 €	Jeton sèche langue	4.00 €
100G PALETS PONT-AVEN DEL.B.FR	2.65 €	Dose de lessive	0.60 €
330G BISCUI.NUTELLA B-READY PA	5.70 €	Tarifs Lettre verte suivie France 20gr	1.79 €

LISTE PRODUITS DÉRIVÉS VENDUS A L'ACCUEIL

Produits

Carte postale 10x15 standard

Enveloppe standart à l'unité

cartes luxe

Instant / Instant d'artiste 10x12,3 avec enveloppe

Emotion 105,5 X 24 avec enveloppe

Belles images 12x17 avec enveloppe

Galerie des artistes 12x17 avec enveloppe

Pascal Benoît 12 x 17 avec enveloppe

Pascal Benoît 10 x 20,5 avec enveloppe

Marque-pages 6x20

Charles Cambier 10 x 15 avec enveloppe

Marque-pages avec enveloppe

Holidays 12 x 17 avec enveloppe

Lady Verdet 12 x 17 avec enveloppe

Les Aquarellées (G.-F. Cohen) 12 x 17 avec enveloppe

Vue sur le Port 12,3 x 15 avec enveloppe

Jeux de cartes

Jeu de 7 familles

Jeu de 54 cartes illustrées

Jeu de tarot

Papeterie

Carnet de cœur

Marque-pages 5,5x18

Notepad 10 x 18

Bloc-note 8x12

Bloc-note 10x15

Carnet de notes 9 x 12,5

Note-book 10 x 15

Note-book 15 x 21

Autres produits
Écusson adhésif
Disque de stationnement
Bloc magnétique avec crayon
Magnet rectangle ou panoramique
Magnet carré
Magnet rond
Set de table
Set plastique
Mug
Mug + boîte Marine B
Tapis de souris
Affiche 30x40 Holidays/vue sur le port/Lady Verdelet
Affiche 50 x70 Holidays/ Vue sur le Port
Torchons Holidays/ Vue sur le Port / Marine
Coussins Marine B
Tabliers Marine B
Bougies
Calendriers
Format 16x16
Format 24x30
Format 30x30
Mural 43x55
Mural petit 21x30
Anniversaire 20x35
Marque-page
Magnétique
Agendas
Format 10x14
Format 10x15
Format 21 x 16,5
Format 17,5x25
Livres
Livre 16 pages
Livre 32 pages
Livre 40 pages
Livre 128 pages
Livre d'écriture
Carterie
Ages
Passion
Intemporelle

Délibération n° 2024-04-10

Informations du Maire

Le Maire rend compte de la décision n° 2024-002 concernant un recours en appel M. Bernard MULÉ c/ Commune de Louannec :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant la requête en appel de M. Bernard MULÉ contre le jugement n° 2106217 en date du 4 décembre 2023 par lequel le Tribunal Administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la délibération n° 2021-09-29-16 du 29 septembre 2021 par laquelle le conseil municipal de Louannec a émis un avis favorable à la demande de permis de construire de M. Nicolas SVILARICH sur le lot n°1 du lotissement « Les Hauts de Kernu 3 ».

DÉCIDE :

Article 1 : De confier à Maître Jean-François ROUHAUD, avocat du Cabinet LEXCAP, demeurant « Immeuble Le Papyrus - 29 rue de Lorient – 35000 RENNES », le soin de l'assister, de le conseiller et de le représenter devant la Cour d'Appel de Nantes à l'occasion du recours cité ci-dessus.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 08/04/2024